
ICANN82| Forum de la communauté – Dialogue sur le Code de conduite des participants à la communauté de l'ICANN

Lundi 10 mars 2025 – 16h30 à 17h30 PST

ALPEREN EKEN

Veuillez prendre place, s'il vous plaît. La séance va bientôt commencer. Merci.

Nous allons donc commencer la session. Veuillez lancer l'enregistrement.

Bonjour et bienvenue à la session de dialogue avec la communauté sur le projet du code de conduite du participant concernant les manifestations d'intérêt.

Veuillez noter que cette session est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement de l'ICANN et la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Au cours de cette session, les questions ou les commentaires ne seront lus à voix haute que s'ils sont soumis dans le cadre de la section des questions-réponses. L'interprétation pour cette session comprendra l'anglais, l'arabe, le chinois, le français, le portugais, le russe et l'espagnol. Si vous souhaitez prendre la parole au cours de cette session, veuillez lever la main dans Zoom. Lorsque vous appellerez, on vous donnera la permission d'allumer votre micro. Les participants en présentiel utiliseront un micro physique pour s'exprimer. Veuillez indiquer votre nom pour

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

l'enregistrement, et la langue dans laquelle vous allez vous exprimer si vous parlez une langue autre que l'anglais. Veuillez parler à un rythme raisonnable.

Je vais passer maintenant la parole à Russ Weinstein.

RUSS WEINSTEIN

Je m'appelle Russ Weinstein. Je suis vice-président senior pour l'élaboration des politiques à l'ICANN. Aujourd'hui, nous allons parler du code de conduite pour les participants de la communauté de l'ICANN lorsqu'il s'agit des manifestations d'intérêt. Nous en sommes à une phase de mise en œuvre de cette initiative. La transparence, la responsabilité sont les bases du modèle multipartite et nous voulons -- dans l'intérêt des dispositions et des prises de décision, et cela au niveau de toutes nos unités constitutives.

Les processus en place jusqu'à présent ne nous semblent pas suffisants. Donc, nous voulons promouvoir plus de transparence, une méthode plus éthique et une participation plus transparente pour ce modèle multipartite de l'ICANN. Alors que nous nous développons, nous voulons améliorer les comportements et nous voulons renforcer la confiance dans la participation. Nous avons des outils qui sont des politiques, des grandes lignes d'orientation, des normes. Nous appelons ça des guides de comportement. Et nous voulons mettre le point sur le respect. Et cela pas seulement. Nous avons des politiques anti-harcèlement. Nous ne tolérons pas

le harcèlement. Nous voulons apporter des mécanismes pour résoudre ces conflits.

Dans ce code de conduite, nous nous focalisons sur les manifestations d'intérêt et sur la divulgation, pour soutenir une participation plus informée. Nous avons déjà des systèmes en place au sein de la communauté. Nous voulons élever donc les attentes sur la divulgation. Nous voulons encourager la participation, et non la décourager. Nous voulons qu'il n'y ait aucun conflit, pour permettre un processus de décision, de prise de poste, de prise de décision ou d'élaboration de décision qui soit plus simplifié. Nous voulons avoir -- les politiques et les outils que nous allons utiliser vont nous aider à soutenir tout cela.

Nous sommes ici aujourd'hui pour parler de ce code de conduite qui a été soumis à une période de commentaires publics. Les commentaires étaient concentrés sur l'application de ce code de conduite. Nous avons des panélistes qui nous venaient de toutes les unités constitutives. Ceux-ci ont soumis des commentaires. Je vais demander aux panélistes de se présenter. Je vais commencer de ce côté.

ASHLEY HEINEMAN

Bonjour, je m'appelle Ashley Heineman. Je travaille pour GoDaddy. Je représente ici le groupe des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement.

BRIAN CIMBOLIC	Je suis Brian Cimbolic. Je représente le groupe des opérateurs d'enregistrement. Voilà.
CLAIRE CRAIG	Je suis Claire Craig. Je suis vice-présidente de l'ALAC. Je suis là pour représenter l'ALAC.
SAMANTHA EISNER	Je suis Samantha Eisner. Je suis conseil à l'ICANN et je suis là dans ce rôle.
MICHAEL GRAHAM	Je suis Michael Graham. Je suis trésorerie avec l'unité constitutive de la propriété intellectuelle. Et je suis aussi le directeur du Comité Internet sur l'association des marques déposées internationales.
JORGE CANCIO	Bonjour à tous. Je suis Jorge Cancio. Je suis vice-président -- je suis du gouvernement Suisse. Je suis aussi vice-président élu au GAC. On m'a dit de me porter volontaire pour participer à cette session.
ADETOLA SOGBESAN	Bonjour, je suis Adetola Sogbesan. Je suis vice-président de l'Unité constitutive des parties commerciales.

MANJU CHEN

Bonjour, je suis Manju Chen. Je représente le groupe NCSG et j'ai laissé ma profession la semaine dernière.

RUSS WEINSTEIN

Bien sûr. Voilà. Donc merci à tous. Nous allons commencer notre session et nous allons donner la parole à la communauté pour une séance de questions-réponses.

Avant de commencer, nous avons pensé qu'il serait intéressant de revisiter ce code de conduite qui a été proposé. Et pour ce qui est de l'application de ce code de conduite, les éléments clés sont ceux-ci. Nous voulons améliorer la participation de la communauté. Nous voulons améliorer la participation à l'ICANN. Nous voulons habiliter les leaders et les présidents de différents groupes de l'ICANN. Nous voulons mettre en application -- nous voulons que ces leaders puissent mettre en application ce code de conduite. Nous voulons protéger l'équité, comme il est décrit dans les statuts constitutifs.

Je pense que nous avons l'Ombuds ici ? Voilà, elle est là dans la salle. Si besoin, elle peut prendre la parole. Voilà donc un préambule de ce que nous allons faire aujourd'hui. Voilà ce que nous avons soumis aux commentaires publics. Et voilà donc le texte auquel a réagi la communauté.

Passons à la prochaine diapo. Voilà donc des questions que nous pouvons soulever pour amener la discussion, donc, sur ce premier thème.

Comment pouvons-nous nous soutenir pour appliquer ce code de conduite de façon équitable dans la communauté ?

ASHLEY HEINEMAN

Je pense que cela ne devrait pas être si difficile. Nous voulons pouvoir prévoir la gestion de ces situations, qu'il s'agit de mettre en œuvre un ensemble de procédures pour que les directeurs ou les différents leaders, les différents présidents ne se posent pas de questions. Je pense que ça ne va pas être très difficile. On peut utiliser les pratiques déjà existantes à l'ICANN.

MICHAEL GRAHAM

Nous, IPC, avons donc fait des commentaires sur ce code de conduite en disant que nous sommes contre dans la forme telle qu'elle est en ce moment, car le texte était assez vague. Et d'autres avocats qui participent peut-être à l'ICANN ne sont pas -- ne doivent pas suivre des exigences juridiques où, dans ce sens, nous ne pouvons pas révéler les données personnelles de nos clients. Il peut y avoir des situations dans lesquelles la divulgation ne peut pas être utilisée, dans le cas des avocats et leurs clients, par exemple, et aussi pour les entreprises, lorsqu'il y a des décisions commerciales qui sont prises. Donc voilà, ces exemples sont tout à fait différents et ne nous donnent pas une idée de ce que le terme « intérêt » représenterait dans ce contexte juridique ou ce contexte commercial.

Il y a donc un problème d'uniformité. Il y a différentes exigences au sein de la communauté sur les choses que nous pouvons ou ne pouvons pas faire. Alors, je vais le dire rapidement.

Vous avez vu sur les dispositions au niveau de l'application, les responsabilités pour faire la détermination préliminaire, eh bien, c'est celle-ci. Les leaders, les présidents des différents groupes de travail, des *task forces*, toutes les personnes qui sont impliquées, on veut qu'ils s'assurent -- qu'on s'assure qu'ils puissent utiliser les mêmes mesures, à savoir si les divulgations d'informations ont été équitables et raisonnables. Il nous faut donc mettre en œuvre des lignes directrices qui soient claires pour que nous puissions évoluer dans ce sens.

RUSS WEINSTEIN

Je pense que nous avons plusieurs personnes qui veulent prendre la parole. Il y a Jorge et Claire.

JORGE CANCIO

Jorge Cancio au micro, le gouvernement suisse. Alors, au GAC, nous soutenons la substance de ce texte, de ce code. Mais en même temps, il est important de mettre en œuvre des directives qui soient claires pour tous dans la communauté, à savoir que ce code -- comment ce code va-t-il être appliqué ? Surtout si nous donnons des responsabilités aux personnes qui ont des postes volontaires de bénévoles.

Et dans notre réponse du GAC, nous avons aussi demandé plus d'orientations, plus d'explications sur la situation ou sur les situations dans lesquelles le code sera appliqué. Quelles seront les conséquences ? Y a-t-il des exemples ? Par exemple, comment est-ce que l'on -- quelle va être l'approche que nous allons utiliser lorsqu'il y aura des conséquences qui seront appliquées ? Donc, si on parle de ce côté du travail bénévole, il nous faut nous assurer que nous ayons de l'expertise professionnelle pour mettre en œuvre une certaine uniformité et une certaine régularité dans l'application du code de conduite.

Peut-être nous avons besoin d'aide, d'expertise de la part de l'organisation ICANN. Et donc il nous faut du soutien dans ce sens, et peut-être de discuter du rôle de l'Ombudsman [dans ce qui est] de discuter de ces positions, qui sont des positions de personnes qui sont bénévoles. Voilà notre réaction. Merci.

RUSS WEINSTEIN

Claire Craig, prenez la parole.

CLAIRE CRAIG

Du point de vue de l'ICANN -- de l'ALAC, de l'At-Large, nous sommes d'accord avec le code de conduite. Nous pensons que c'était quand même -- le texte était encore un peu -- n'était pas -- était plutôt léger. Par exemple, nous avons parlé du rôle des présidents SO/AC. Et dans ce cas, nous pensons -- avons pensé qu'ils avaient la

responsabilité de s'assurer que ce code de conduite et que ces manifestations d'intérêts soient finalisées, et finalisées à temps.

Il y avait donc un besoin de rappeler aux personnes de compléter ces -- de finaliser ces manifestations d'intérêt, il y aurait -- ils devraient aussi mettre en œuvre des buts, des dates butoirs, pour ce qui est des divulgations. Ce ne serait pas des demandes qui soient ouvertes. Il faut mettre en œuvre un calendrier, une chronologie. Et nous devons avoir le soutien du personnel pour nous assurer que ces procédures soient suivies et pour nous assurer que ce soit fait dans les temps.

En ce qui concerne la divulgation, nous ressentons aussi qu'il y a des choses qui sont importantes. Il faut parler des intérêts financiers. Et il nous faut aussi mettre en œuvre -- mettre en place des limites, des limites financières. Nous devons nous assurer que les personnes ne tirent pas profit de la situation. Et il faut absolument divulguer quels sont les intérêts financiers que ces personnes pourraient avoir, ainsi que ceux de leur famille. Il devrait y avoir des mécanismes liés à la non-divulgation. Nous avons parlé de ces mécanismes, mais il faut mieux les définir.

Il faut reconnaître aussi que nous sommes une organisation mondiale. Nous représentons des personnes qui sont différentes, qui ont des cultures différentes, des normes et des comportements qui sont différents. Ce qui est approprié pour une société ne l'est pas forcément pour une autre. Donc il faudrait gérer cela au cas par cas pour s'assurer que les personnes ne soient pas pénalisées s'ils

n'ont pas les bonnes informations. Il nous faudrait mettre en œuvre du mentorat et du renforcement de capacités au sein de la communauté pour que les participants sachent quoi faire et le faire dans les temps.

BRIAN CIMBOLIC

Alors d'abord, par rapport au fond de cette proposition et par rapport à l'application de cette proposition, ce dont on a parlé et ce à quoi cette application va ressembler. Donc sur le fond, d'abord, j'aimerais féliciter le personnel de l'ICANN et le Conseil d'administration pour l'avoir élaborée. Je pense que la transparence, c'est quelque chose d'important dans tout processus d'élaboration de politiques. Et la divulgation et l'interdiction d'influences anonymes sur le processus d'élaboration de politiques, c'est obligatoire dans tout le monde. Vous ne pouvez pas aller travailler au gouvernement, à l'OCDE ou ailleurs, et essayer d'avoir une influence sur le processus d'élaboration de politiques sans divulguer qui est votre client.

Et Michael a tout à fait raison. D'ailleurs, il peut sembler que je suis en désaccord avec lui, mais non, je suis tout à fait d'accord avec lui. Pour qu'un avocat puisse participer ici conformément au code de conduite, s'il est mis en œuvre, ou ailleurs, et divulguer l'identité de son client, cela implique le consentement écrit de la part de son client. Et je ne pense pas que ce soit une demande raisonnable. Pensez : si on n'avait pas le code de conduite, en particulier dans le processus d'élaboration de politiques où il y a tellement de

groupes de travail qui dépendent du consensus, une organisation avec les ressources nécessaires qui ne voit pas les choses progresser peut tout simplement faire appel à des avocats qui participent à ce groupe de travail.

On a un premier avocat qui dit une chose. Deuxième, troisième, quatrième avocat qui disent l'inverse. Et en attendant, on ne peut pas savoir qu'ils travaillent tous pour la même personne ou qu'ils représentent tous le même client. C'est une seule et même personne qui essaie d'avoir une influence, une incidence sur la prise de décision. D'où l'importance de la transparence dans le processus d'élaboration de politiques à l'ICANN.

Et j'en viens maintenant à l'application. Ici, le message principal, c'est qu'il ne faut pas compliquer les choses. On a tous participé au processus d'élaboration de politiques, conformément aux normes de comportement attendu à l'ICANN. C'est un document qui tourne autour de douze principes. Et ça couvre énormément de choses. Ici, on parle de la divulgation des intérêts de votre client, les normes de comportement attendu à l'ICANN. Ça couvre votre comportement dans tous les espaces à l'ICANN. Que ce soit être agressif vis-à-vis d'une autre personne, cela couvre tout cela. Et ça le fait dans un document qui couvre une seule page. Est-ce que vous connaissez les mécanismes d'application pour les normes de comportement attendu ? Il n'y en a pas. De fait, je pense que l'ICANN s'en est rendu compte lorsque, en 2019, elle a fourni des

orientations au leadership SO/AC par rapport à la manière dont vous appliquez les normes de comportement attendu à l'ICANN.

Et c'est assez raisonnable. S'il y a un comportement qui semble aller à l'encontre du guide de comportements attendus à l'ICANN, vous avez la possibilité de retirer cette personne qui est en contravention avec les normes de comportement attendu à l'ICANN des discussions. Je pense que c'est une bonne chose, parce que, ici, vous avez l'exemple parfait d'une d'un problème compliqué qui trouve une solution simple pour que les leaders SO/AC sachent comment procéder dans ce genre de cas. Pour moi, l'idée selon laquelle il faut mettre en place un mécanisme trop compliqué, ce n'est pas vrai.

Enfin, je voulais parler du fait que je considère, au niveau de l'application, qu'il est essentiel que ces orientations très simples soient données aux leaders -- que les leaders et ces outils nécessaires comme les normes de comportement attendues à l'ICANN pour avoir une procédure en place simple, de sorte que les leaders des groupes de travail sachent comment procéder.

Là encore, je pense que le code de conduite sur les manifestations d'intérêt, c'est un travail important qui est bien effectué et qui est fondamental. Mais je pense également qu'il doit être simple. Là, on parle d'une situation où une personne refuse de divulguer pour qui il travaille. On lui demande de le divulguer. Et voilà, le processus s'enclenche à partir de là.

RUSS WEINSTEIN

Très bien, nous allons revenir là-dessus dans un instant.

ADETOLA SOGBESAN

Merci. Oui, je réfléchissais à votre dernière intervention. Et je pense que, par rapport à la BC, nous sommes d'accord avec vous. De notre point de vue, pourquoi est-ce que vous ne voulez pas divulguer qui est votre client ? Si on prend l'exemple de l'anonymat, vous ne voulez pas divulguer l'entreprise que vous représentez pour les aspects techniques. Pourquoi ne pas l'appliquer au niveau des entités commerciales ? Si vous prenez les manifestations d'intérêt, il y a une -- il y a un petit champ qui vous invite à remplir ce champ si vous représentez un tiers. Et là, la personne doit répondre oui ou non. Donc, du point de vue des entités commerciales, pourquoi est-ce que maintenant on pourrait dire oui, je représente A, B, C, D et F et je vais les représenter à ce titre. Donc la divulgation, ça peut s'avérer difficile d'un point de vue commercial.

Alors d'un point de vue technique, c'est logique, cette demande d'anonymat. Mais on devrait pouvoir l'appliquer aux entités commerciales si on veut l'anonymité. Alors on peut se prévaloir également de ce droit pour les entités commerciales. Merci.

RUSS WEINSTEIN

Merci. Je pense que c'est Manju qui voulait intervenir.

MANJU CHEN

Le NCSG soutient vivement ce code de conduite, comme nous l'avons déclaré, mais j'ai oublié de dire quelle était mon autre casquette.

Il y a les manifestations d'intérêt, SOI dans son acronyme en anglais. Tout le monde connaît cela.

On a essayé de mettre à jour les manifestations d'intérêt et cela a été réalisé par le conseil de comité pour la supervision pour l'amélioration continue. Ça, ça s'est fait au niveau de la GNSO.

Et pour répondre à votre question, « Pourquoi est-ce qu'il est nécessaire d'identifier et de divulguer toutes les entreprises pour lesquelles on travaille dans la manifestation d'intérêt », parce que ça donne des informations de contexte aux manifestations d'intérêt.

Donc, ce que nous suggérons, nous, c'est qu'il y ait deux manifestations d'intérêt. D'abord, une manifestation d'intérêt général, où vous expliquez comment vous opérez au sein de la communauté de l'ICANN. Et ensuite, lorsque vous voulez participer à un groupe de travail sur un PDP, on vous demandera de remplir une autre manifestation d'intérêt qui sera spécifique à ce groupe de travail et à cet effort d'élaboration de politique. Et dans cette manifestation d'intérêt, il va falloir que vous précisiez qui vous représentez dans ce groupe de travail. Par exemple, si quelqu'un vous paie pour participer à ce groupe de travail, alors il va falloir

que vous le disiez. Parfois, les gens sont un peu confus, perdus, et se demandent pourquoi est-ce que je devrais divulguer tant de choses? Non, ce qu'on suggère ici, c'est de remplir deux manifestations d'intérêt. L'une, comme je vous le disais, générale, et une autre plus spécifique pour le groupe de travail auquel vous voulez participer.

Et ensuite, par rapport à la manière dont ce code de conduite s'appliquerait. Bien entendu, là, dans ce cas, les deux manifestations d'intérêt s'appliqueraient, parce que cet effort politique aurait un impact direct sur les politiques de l'ICANN. Et même s'il s'agit d'une politique fondée sur le consensus, cela peut ensuite se traduire par un contrat. C'est pourquoi nous prenons très au sérieux ce code de conduite.

Maintenant, s'agissant de l'application de ce code de conduite, je dirais que le -- maintenant, le CCOICI s'est formalisé au niveau de la GNSO comme un effort au niveau de ce groupe. Et nous sommes prêts. Dès que le Conseil d'administration sera prêt à appliquer ce code de conduite, nous serons prêts à l'appliquer et à le mettre en œuvre en suivant les recommandations et conseils du Conseil d'administration.

RUSS WEINSTEIN

Oui. Merci de nous avoir rappelé le rôle de la GNSO à ce niveau-là. Je crois que c'est Samantha qui souhaitait intervenir maintenant.

SAMANTHA EISNER

Merci, Russ, et merci à tous les membres du panel d'avoir partagé ces informations. C'est très utile.

L'une des choses dont on voulait s'assurer, c'est que, dans ce document, tout le monde comprenne bien la manière dont la communauté veut travailler. C'est pourquoi on a indiqué cela dans le code de conduite lui-même. On a entendu la suggestion de Manju, à savoir remplir deux manifestations d'intérêt : une manifestation d'intérêt générale, une autre plus spécifique. Alors ça, ça peut être une idée très pratique à suivre. Ensuite, on a entendu Claire parler de formation et de renforcement de capacités. C'est très important. Oui. Et on l'a entendu de la part d'autres personnes aussi, parce qu'il est important que les gens, lorsqu'ils assument de nouvelles fonctions, ils sachent à quoi s'attendre. Et il est important également que les participants sachent ce qu'ils doivent consigner dans leurs manifestations d'intérêt et au niveau de la communauté.

Il faudrait apporter des modifications dans ce document pour s'assurer que les gens comprennent bien ce qu'ils sont censés divulguer, mais également pour d'autres orientations, comme Brian suggérait — comment s'assurer que les leaders des groupes comprennent bien qu'ils sont habilités à appliquer les manifestations d'intérêt. Et je suis d'accord avec vous, Brian. Il faut que ça soit aussi simple que possible. Et ça l'est si on suit ce qui s'est passé à partir de 2019 avec les normes de comportement attendu à l'ICANN. Parce que, ça, c'est la question de l'habilitation. Parce qu'on est tout à fait d'accord, les uns les autres, par rapport

au fait qu'on est censé rendre des comptes les uns vis-à-vis des autres.

Et on a entendu des idées très intéressantes à ce niveau-là, y compris des idées suggérées par Claire pour s'assurer qu'il y a des échéanciers, des attentes très claires. On a entendu également qu'il y a des groupes qui ont des pratiques à ce niveau-là. Peut-être qu'au sein de certains groupes, il y a déjà différents accords par rapport à ce que ces manifestations d'intérêt devraient contenir. Alors peut-être que l'uniformité, ce n'est pas la bonne idée, ici, à partager, mais plutôt la cohérence. Donc, appliquer de manière cohérente. Pourquoi ? Parce que ça rend les choses plus simples pour les gens. Quel que soit le groupe que vous allez rejoindre, quelle que soit l'organisation que vous allez rejoindre, que les gens aient la même expérience de savoir ce à quoi s'attendre et ce qu'on attend d'eux.

Et peut-être que, là, il y a quelque chose de spécifique à changer. Mais ça, ça permet également de faciliter la compréhension des gens par rapport à ce qui est attendu d'eux. Et c'est là qu'on fait appel à vous pour nous aider à élaborer une nouvelle version de ce document, qui soit utile pour la communauté.

RUSS WEINSTEIN

Merci, Samantha, c'est très utile. Pour avancer, je crois que Claire voulait intervenir, puis Michael, puis Ashley. Mais je voulais

m'assurer d'avoir suffisamment de temps également pour prendre les interventions dans la salle.

CLAIRE CRAIG

Oui, je voulais revenir rapidement sur ce qu'a dit Brian, que j'ai beaucoup apprécié, par rapport à la simplicité. Et vous parliez d'avoir deux manifestations d'intérêt séparées. Ça, ça pourrait être un peu complexe. Nous, ce qu'on pense, c'est que, s'il y a eu une politique spécifique sur laquelle vous travaillez, alors il est obligatoire que vous mettiez à jour votre manifestation d'intérêt. Donc, disons que vous ayez une manifestation d'intérêt générale, bon, on espère que les choses vont s'améliorer, mais on sait que, par le passé, c'est difficile. Donc si on sait qu'il y a une seule manifestation d'intérêt, vous y allez, vous la mettez à jour et qu'ensuite tout le monde ait accès aux informations relatives à votre manifestation d'intérêt.

RUSS WEINSTEIN

Merci pour toutes ces informations.

MICHAEL GRAHAM

Oui, je pense que c'est clair qu'il nous faut changer le langage ou le texte utilisé dans le code de conduite.

Là, on a parlé du client et de l'entreprise. Le code de conduite ne parle pas de clients et d'entreprises. Il utilise des mots comme intérêts. Qu'est-ce que ça inclut ? Ça inclut les entreprises qui me paient pour venir participer. Que ce soit At-Large ou NCSG, nous

faut-il divulguer qui nous paie pour participer ? Non, là on ne parle pas de clients ou d'entreprises ou de commerces. On parle d'intérêts.

Donc, par exemple, aux États-Unis, même à travers le monde, nous avons tous appris que les choses simples ne sont pas forcément les bonnes choses. La simplicité est parfois représentée par une tronçonneuse. Pas par ce qu'on a besoin, dans ce cas-là : d'un scalpel. Il nous faut donc déterminer ce qui est requis par le code avant de le mettre en application. Il ne faut pas être si difficile, si draconien. Il nous faut absolument essayer d'être le plus transparents possible.

SAMANTHA EISNER

Je suis d'accord avec Michael. Il ne s'agit pas de clients et d'entreprises, dans ce cas-là. Il nous faut nous assurer d'être clairs. Il ne s'agit pas -- nous ne sommes pas des avocats. Il ne s'agit pas d'une relation entre un client et un avocat. Il s'agit du fait qu'il y ait plusieurs personnes dans une même salle qui apportent différents intérêts à la table. Donc, il nous faut nous améliorer dans notre définition des intérêts.

Il nous faut donner des exemples et ne pas seulement cibler ceux des relations entre -- il ne faut pas seulement cibler des choses comme des avocats ou des entreprises. Donc il ne s'agit pas seulement de ce genre de relation telle que celle entre les avocats et leurs clients ou les relations entre entreprises.

RUSS WEINSTEIN

Je vais passer la parole au public maintenant. Vous allez pouvoir poser des questions au panel.

CHRIS DISSPAIN

Tout d'abord, félicitations pour le travail que vous avez fait jusqu'à présent.

Je suis en fait d'accord avec ce qu'a dit Brian. Et je voudrais être clair. Il ne s'agit pas de permettre à tout le monde de participer. Quand je travaille dans un groupe de travail, je considère que tout le monde doit savoir ou devrait savoir qui je suis. Il ne s'agit pas seulement de cas comme ceux des clients et de leurs avocats. Non. Nous avons fait cette référence parce que c'était un exemple. Mais pour être clair, je parle à mon intérêt propre, et je parle aussi pour ma propre entreprise qui m'emploie. Mais si je suis dans une réunion de l'ICANN, et je représente un de mes clients, donc je ne devrais pas avoir à vous dire exactement qui me paie quand je participe au processus de l'élaboration de politiques. Qui me paie, ça ne fait aucune différence. Et si je participe dans une unité constitutive et que je cache pour qui je travaille, en fait ça s'applique à tout le processus. Donc tout cela est important.

Et je voulais aussi dire que tout cela est simple, mais qu'il faut donner des droits aux présidents des différents groupes, aux présidents des différentes unités. Nous n'avons pas de formation pour ces leaders, pour ces présidents. Et nous devrions le faire.

C'est très important. Si vous devez prendre la tête d'un groupe ou d'une unité, vous devriez pouvoir avoir une certaine formation pour vous donner des conseils sur la manière de faire les choses ou de gérer le groupe.

RUSS WEINSTEIN

Chris, merci pour vos commentaires. Oui, quand vous parlez des leaders ou des présidents. Et regardez-moi dans mon rôle. J'essaie d'apprendre. J'essaie d'obtenir des informations sur les besoins de la communauté. Et c'est une bonne manière justement de comprendre quels sont les outils que nous avons pour travailler avec la communauté. Il faut donc soutenir les leaders, les présidents des groupes, pour qu'ils puissent avoir les outils donc, encore une fois, à leur disposition pour travailler.

MICHAEL GRAHAM

Oui, je suis d'accord avec vous, Chris. Votre point est valide. Oui, Lori peut me corriger. Mais si je me souviens bien, l'IPC, du moins lorsque nous avons préparé nos commentaires, nous avons noté une exception. Lorsque vous êtes employé spécifiquement pour participer à un groupe de travail de l'ICANN spécifique et particulier. Dans ce cas-là, vous devez divulguer le nom et les informations de votre client. Merci.

ADETOLA SOGBESAN

Pour suivre ce qu'a dit Mike, pour être clair, lorsqu'il s'agit de la perspective commerciale, je veux -- si on représente deux clients

sur le même point, eh bien, dans ce cas-là, la représentation des intérêts est plus importante que le client lui-même. Si je représente plus d'une entreprise, par exemple, quelles sont les informations que je vais divulguer ? Les informations de quelles entreprises vais-je divulguer quand les intérêts sont communs ? Il importe peu le nombre de clients que je représente. Ce qui est intéressant dans tout cela, c'est les intérêts qu'on représente, qu'on veut faire avancer.

RUSS WEINSTEIN

Ce que j'entends dans la salle, eh bien, quand vous parlez du nombre de clients que vous voulez divulguer, vous -- si j'ai bien compris, il faut divulguer les informations de tous.

SAMANTHA EISNER

Vous avez dit tout à l'heure, Chris, que vous pouvez vous-même parler devant un micro dans un forum public et ne pas avoir à divulguer qui vous êtes. Alors donc, ce qui est très important au niveau de l'élaboration des politiques, c'est d'avoir ce genre de divulgation, surtout au sein des groupes de travail, pour que, quand le Conseil d'administration fait la révision du rapport, que le Conseil comprenne bien quels sont les intérêts qui sont représentés dans ces rapports.

Donc, dans les réunions, dans les sessions publiques, on avait les questions-réponses. Aujourd'hui, il n'y avait pas beaucoup de questions qui étaient posées aux exécutifs, mais c'est important de

savoir qui pose la question. Si on a un forum public, par exemple — on va le faire cette semaine — et qu'il y ait des questions qui nous vont être posées, il est donc très important de savoir qui est dans la salle, parce que ça ne sera pas peut-être pas en référence au contexte d'élaboration des politiques, mais ça pourrait avoir un impact sur ces mêmes politiques. Donc il est important de savoir qui vient au micro. Par exemple, moi, je suis Mme Eisner. Je suis à l'ICANN. Donc si des personnes dans un forum public viennent au micro, il est important de savoir qui ils sont. Donc, il est important que nous continuions à établir de telles normes ou de tels standards.

RUSS WEINSTEIN

Lori, vous voulez prendre la parole ? Jorge.

JORGE CANCIO

Très rapidement. Il est très important de savoir à qui nous nous adressons. Car il est toujours intéressant de connaître le nom de la personne à qui nous nous adressons, à qui nous parlons, et de savoir si cette personne représente une entreprise ou un gouvernement ou une ONG. Donc il est essentiel de connaître les intérêts qui sont représentés, sinon il est presque impossible d'avoir une conversation intéressante. Donc voilà, c'est un petit peu le principe que nous recherchons.

RUSS WEINSTEIN

Je vous ignore, Ashley. Je suis désolé.

ASHLEY HEINEMAN

Je suis au bout de la table, mais ne vous inquiétez pas. Donc ce que j'ai à dire a déjà été dit. Donc au bout du compte, il s'agit de redevabilité. [En sachant,] par exemple, que ce que vous dites reflète qui vous représentez ou ce que vous représentez et de savoir avec qui on négocie. Dans ce cas-là, s'il y a un problème, on sait comment négocier avec vous. Donc savoir à qui on parle, ça aide beaucoup. Ça permet d'apporter une certaine crédibilité à l'ICANN et à ses processus. Donc ça nous permet de devenir une institution plus mature. Et de pouvoir ainsi appliquer ce code de conduite nous permettra d'avancer dans la bonne direction.

RUSS WEINSTEIN

Nous avons parlé, au sein de la communauté, de la façon dont nous obtenons des consensus. Et cela nous aide. Il est bon d'avoir des points communs ou des intérêts communs pour arriver à un consensus.

LORI SCHULMAN

Je voudrais aussi appuyer cette idée de faire de la formation pour les présidents de groupe. Je suis à 100 % sur ce qu'a dit Chris. Je pense qu'il y a aussi une question au niveau de la précision d'un côté. Je pense -- enfin de mon opinion professionnelle, je pense que la politique n'est pas assez précise. Il n'y a pas assez de détails dans le langage. Donc je parle -- je suis l'ancienne présidente de l'IPC. Je suis représentante de l'association des marques déposées.

Nous avons plus de 7000 membres. Nous avons des membres entités. Nous avons plus de 30 000 volontaires. Nous avons des personnes qui viennent de toutes sortes d'expertises. Donc dans ma capacité, à mon nom, mais je ne vais pas vous donner le nom de 7000 personnes, mais potentiellement je le pourrais. Et donc, si je parlais de mes membres et que j'en parlais en public ? Mais bon, nous ne le faisons pas toujours, pour les bonnes raisons d'ailleurs.

Ce qui veut dire que du côté précis, les politiques, il faut qu'elles soient précises, mais il faudrait bien la peaufiner pour qu'elle soit plus claire parce qu'elle n'est pas claire maintenant. Elle n'est pas facile -- on ne veut pas qu'elle soit surinterprétée. Donc c'est trop facile de surinterpréter quand il n'y a pas assez de détails dans le texte. Lorsqu'il s'agit de divulguer les données des personnes individuelles ou des entreprises ou les clients que vous représentez, eh bien, dans ce cas-là, il y a des raisons commerciales pour lesquelles nous ne voulons peut-être pas divulguer tel ou tel nom, simplement parce que, du côté commercial des choses, l'idée, ici, c'est qu'on veut tous être sur la même longueur d'onde et qu'on veut être transparent.

Mais tout ce que l'on fait au niveau des noms de domaine est sujet à des intérêts commerciaux. Donc en fait, vous devenez -- si vous êtes ciblés parce que les prix augmentent, donc l'amorce, le phishing, la fraude, tout cela apporte des augmentations de prix. Tout cela crée énormément de problèmes, et tout cela est bien compliqué.

Donc en fait, je suis tout de même d'accord qu'il nous faut un certain niveau de redevabilité et de transparence pour mettre en œuvre un compromis qui ne violerait aucun intérêt ou aucune éthique juridique. Disons que, si je représente une marque de produits de luxe ou si je suis tel ou tel, que je représente une marque de mode, je suis tel-tel, et je représente une banque.

RUSS WEINSTEIN

J'ai Lori qui veut prendre la parole, n'est-ce pas ? Ou Manju ? Non.

MANJU CHEN

Je veux revenir sur la formation des leaders ou des présidents de groupe. En fait, nous n'avons pas vraiment de formation spécifique, mais nous avons des programmes pour le leadership annuellement. Donc cela se faisait avant les réunions de l'ICANN. Je pense que, cette année, ça n'a pas été fait parce qu'il y a des problèmes de budget ou de coût. Donc, ça revient à cette question sur la manière dont nous nous retrouvons. Nous avons discuté de ces réunions aujourd'hui, d'ailleurs. Et comme on le disait à la GNSO, comment pouvons-nous mieux faire, mieux travailler et améliorer notre travail ? Et aussi, que doit-on faire au sein de la communauté pour améliorer notre travail ? Quelles sont les priorités ?

RUSS WEINSTEIN

Nous n'avons pas beaucoup de temps, donc nous n'allons pas prendre trop de questions dans la salle. Alors, Brian.

BRIAN CIMBOLIC

Oui, je voudrais qu'on revienne à la base. Donc, la plupart d'entre vous sont d'accord sur les principes. On ne devrait pas permettre à des intérêts anonymes d'influencer les décisions prises à l'ICANN. Cela devient de plus en plus difficile de faire confiance au processus dans ce cas-là. Cela met l'ICANN dans une mauvaise position vis-à-vis d'autres décideurs politiques -- de politiques dans le monde. Donc il ne faut pas. Il faut se tenir à de très hauts standards. Il n'y a pas d'autres organisations qui travaillent comme l'ICANN, je le sais. Mais toutes les autres entreprises ou associations dans le monde pourraient -- font des choses, de telles choses. Donc, il faut que l'on soit à un haut niveau. Donc il vous faut faire les choses de manière parfaite. Donc je suis inquiet que nous allons encore tomber dans un piège comme nous le faisons souvent, et nous allons être l'ennemi des bonnes choses.

En fait, dans ce cas-là, le code de conduite est une très bonne chose. Ça met en œuvre des principes qui vont nous permettre de gérer toutes les questions. Donc, nos standards de comportement couvrent beaucoup plus de choses que le font notre code de conduite et les manifestations d'intérêt. Donc, on doit accepter ce document. On devrait avancer avec cela.

RUSS WEINSTEIN

Merci Brian. Je crois qu'il y a une autre demande d'intervention.

ADETOLA SOGBESAN

Oui, je pense que la conversation n'est pas de savoir si le code de conduite est idéal ou pas. Il suffit simplement de l'améliorer. Alors la question n'est pas de savoir si on devrait le faire ou ne pas le faire, mais je pense qu'il faut doter l'ICANN des meilleures normes. Ce dont on parle maintenant, c'est comment faire en sorte qu'il soit plus adapté — qu'il soit plus adapté à toutes les personnes qui participent à l'ICANN. Bien entendu, on est un modèle multipartite. Donc, il faut faire en sorte que ce code de conduite soit adapté à tous.

Alors j'écoutais l'exemple. Vous représentez 7000 membres, mais disons que 10 % de ces membres représentent tel intérêt. Alors, il faut informer les gens autour de la table : voilà ce que je représente. Mais comment est-ce que vous pourriez divulguer l'intérêt de 7000 personnes ? C'est difficile. Donc je pense que je suis d'accord par rapport à la manière dont la question de la responsabilité a été traitée. Lorsqu'on représente un groupe idéal, que ce soit l'IPC ou autre, lorsqu'il est responsable autour de la table, il faut que tout un chacun soit dûment représenté.

En conclusion, il ne s'agit pas de savoir si ce code de conduite est idéal ou pas, mais il faut s'assurer qu'il est adapté. Mais il s'agit de faire en sorte que tout un chacun soit représenté.

RUSS WEINSTEIN

Oui, on essaie de faire en sorte que cette politique soit aussi adaptée que possible.

SAMANTHA EISNER

L'une des choses qu'on a vues dans les commentaires et ce qu'on a écouté ici, c'est qu'il y a un certain type d'entités. Il faudrait voir dans la politique comment mieux les traiter, ces entités, et comment est-ce que les membres de ces entités ou le fait de les représenter, c'est peut-être suffisant, en particulier pour des associations professionnelles ou des syndicats. C'est, je pense, l'un des domaines pour lesquels on a entendu qu'il fallait un petit peu peaufiner les choses et rectifier le tir.

RUSS WEINSTEIN

Très bien. Je pense qu'on n'aura pas beaucoup le temps de répondre à vos deux dernières interventions en salle.

JAMES BLADEL

Très bien. Je vais reprendre à mon compte ce qu'a dit Sam, et essayer d'être aussi transparent que possible. Et mon commentaire va dans le sens de GoDaddy, du groupe des représentants des bureaux d'enregistrement. Et je vais parler en mon nom.

Alors, tout à fait d'accord avec ce qui a été dit par rapport à la formation des présidents. Tout à fait d'accord. C'est difficile de se lancer sans aucune orientation. Donc on a besoin de plus d'orientation.

Et pour réagir à plusieurs commentaires qui ont été faits, en particulier l'intervention de Lori, on a des entreprises qui figurent

sur des listes publiques, qui participent au processus d'élaboration de politiques à l'ICANN. Donc cette asymétrie ou iniquité entre les entités commerciales, elle existe déjà. Je ne sais pas s'il y a des gens qui représentent des détenteurs de brevets et qui représentent des intérêts particuliers, d'autres des gouvernements, etc. Donc ça existe déjà. Il ne s'agit pas d'un certain type de participant.

Et dans mes activités professionnelles, j'ai recruté des lobbyistes, des avocats, etc. Et dans pratiquement tous les cas, ils m'ont demandé, ou, plutôt, ils m'ont divulgué quels étaient les clients pour lesquels ils travaillaient, pour qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts. Donc je pense que, ça, ça va être un bénéfice pour votre client si vous représentez plus d'un client pour voir, à des fins de transparence, qui d'autre est représenté.

Et dernier commentaire. Sam, votre idée, je comprends bien ce que vous voulez dire, mais ce n'est pas forcément adapté. L'histoire de la représentation des associations professionnelles aux syndicats, ça, il faudra travailler les détails là-dessus. Merci.

RUSS WEINSTEIN

Oui. Excusez-moi, James, allez-y, je vous en prie.

REG LEVY

Je parle au nom de Tucows. J'entends une fois et encore à l'ICANN à chaque fois que quelqu'un vient au micro, il dit « Voilà mon nom » et qui il représente. Et ça tombe sous le sens. Pourquoi ? Parce qu'on se connaît et parce qu'on est -- parfois, on ne prend pas le

temps de dire qui on est. Parce qu'on suppose que vous me connaissez. Donc il faut rappeler -- il faut répéter cela à chaque fois qu'on prend la parole : qui on est et qui l'on représente.

Deuxième chose que je voulais dire, pour revenir à ce que disait Chris, par rapport à l'académie des leaders de l'ICANN qui semble toujours exister, qui s'est fragmentée, c'est une excellente initiative parce qu'on peut apprendre comment faire face à des personnalités fictives, et comment parvenir au consensus. Ça a été essentiel. Et je pense que tout le monde devrait passer par cette académie. Et je suis tout à fait disposé à donner de mon temps pour aider à trouver les nouveaux leaders. On en a cruellement besoin dans cette communauté. Continuez à former les leaders de demain.

RUSS WEINSTEIN

Merci Reg. Je pense qu'il y a unanimité pour relancer l'académie de formation des leaders. Passons à la diapo suivante, s'il vous plaît, qui concerne les prochaines étapes.

Alors du point de vue des prochaines étapes, je pense que cette séance a été très utile. On n'a pas évoqué tout ce qu'on voulait évoquer, mais ça a été très utile pour nous donner une idée par rapport aux prochaines étapes.

D'abord, prendre les commentaires qui ont été faits ici et qui figureront au rapport pour donner lieu à une nouvelle version qui sera soumise à commentaires publics et, si besoin est, on

organisera d'autres séances telles que celle-ci. Et ensuite, présenter cela au Conseil d'administration pour examen. Donc on a entendu que le développement et la formation sont essentiels pour soutenir les présidents et leaders communautaires, pour leur donner les moyens de se comporter avec intégrité et demander aux autres de le faire. Savoir comment divulguer, quoi divulguer également. Voir comment améliorer les formulaires, c'est-à-dire les manifestations d'intérêt entre les communautés, les rendre aussi uniformes que possible, pour qu'on puisse les utiliser pour toute la communauté et faire en sorte que toute la communauté se réunisse autour des mêmes thématiques. Et ensuite, il ne s'agit pas de faire cet effort unique et s'arrêter là. Non. On a entendu les réactions, les retours d'interventions, les retours d'informations ici dans la salle. Et on a beaucoup parlé d'amélioration. Effectivement, c'est ce qu'on essaie de faire. Faire en sorte que ce processus soit amélioré. Et il faudrait progresser dans tous les domaines possibles. Voilà notre objectif.

J'apprécie beaucoup votre participation. Merci à tous les membres du panel de votre participation aujourd'hui. Merci à tous ceux qui ont participé à la séance d'aujourd'hui. Merci à tous vos commentaires. Et sur ce, nous levons la séance. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]